



Formation en présentiel

Durée : 3 jours (21 heures)

Formation Habilitations Electriques – Opérations d'ordre électrique

Objectifs de la formation :

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique. Exécuter en sécurité des opérations électriques sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute Tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510 .

Compétences développées:

- Être capable de réaliser des travaux et consignations électriques en basse tension et en haute tension en qualité de chargé de travaux et de chargé de consignation dans le respect des prescriptions de son habilitation et de la NFC 18-510.
- Être capable de réaliser des interventions en basse tension en qualité de chargé d'interventions générales dans le respect des prescriptions de son habilitation et de la NFC 18-510.
- Être capable de citer les zones d'environnement et d'en donner leurs limites et prescriptions en lien avec son titre d'habilitation ; Être capable de mettre en œuvre de son matériel, outils et équipements de protection et d'en identifier les risques associés ; Être capable d'appliquer les conduites à tenir appropriées en cas d'accident ou d'incendie en lien avec le risque électrique.

Public concerné :

- Tout électricien chargé d'assurer des travaux sur les ouvrages et installations électriques. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées..

Effectif par session :

- 1 participant minimum / 8 maximum.

Prérequis :

- Disposer des EPI requis (nous contacter en cas de doute sur la liste de ces EPI).
- Être âgé de 18 ans et maîtriser la langue Française (lu, parlé, écrit) recommandée mais non obligatoire.
- Présenter les aptitudes médicales requises.

Modalités d'accès :

- Aucune en dehors des prérequis.

Modalités de déroulement de l'action de formation

- Formation dispensée en présentiel. Un émargement sera réalisé au minimum par demi-journée pour tous les participants afin d'attester de l'exécution de la formation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- La formation professionnelle constitue un outil pertinent pour faciliter l'embauche ou le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés. L'accessibilité aux supports de formation et aux bâtiments leur est essentielle pour que la formation soit la plus efficace possible. Les personnes handicapées bénéficient de l'ensemble des dispositifs de formation dans le respect du principe d'égalité d'accès.

Méthodes pédagogiques et moyens utilisés :

- Méthodes : affirmative, démonstrative et active.
- Pour la formation théorique : mise à disposition d'une salle de réunion.
- Pour la formation pratique : le formateur et les stagiaires pourront accéder aux installations.
- Support de cours - Livret stagiaire.

Programme :

FORMATION THÉORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Identifier les limites et les zones d'environnement, les opérations liées
- Les interventions générales
- Les travaux et consignations électriques
- Les protections des équipements de protection collective et leur fonction
- Les matériels et outillages
- Les habilitations et les différents acteurs
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

FORMATION PRATIQUE

- Analyse des risques électriques
- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
- Réaliser des interventions générales
- Réaliser des travaux électriques BT et HT
- Réaliser des consignations pour travaux électriques BT et HT

Qualité des intervenants :

- Formateur expérimenté ayant les compétences requises dans le domaine.

Evaluation :

- Examen théorique et pratique.

Attribution finale :

- Certificat de stage mentionnant l'avis sur l'habilitation à délivrer par l'employeur.

Maintien et actualisation :

- Recommandé tous les 3 ans